# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTES PYRENEES

# **EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 17

En exercice: 23

Qui ont pris part à la délibération : 20

Séance du 26 Juin 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Vingt-Six du mois de Juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Vingt du mois de Juin, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,

Etaient présents: MM. BASTIANINI Jean-Pierre; DELAVAULT Jean-Michel; ERRAÇARRET Dominique; HUILLET Pierre-Jean; LARRIEU

Bernard; LARROQUE Jean-François; LAUDEBAT Olivier; LESCOUTE Roger; PELARREY Laurent; SEMPASTOUS Jean-Paul

Mmes BARON Marie-Paule; COLORADO Béatrice; CORONADO Danièle; CRESCENT Sylvie; DELANNOY Delphine; HUILLET Paule

**Etaient absents:** Mme CUILHE Sandrine

Mme DUBARRY Béatrice

**Excusés :** Mme BERNAD Nathalie a donné procuration à Mme COLORADO Béatrice

Mme CAMES Colette a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule M. DUPONT Raymond a donné procuration à Mme CORONADO Danièle M. ROUDIER Pascal a donné procuration à M. HUILLET Pierre-Jean

Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. ERRAÇARRET Dominique

M. ERRAÇARRET Dominique a été nommé secrétaire de séance.

M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 17 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 11 Avril 2024 étant approuvé.

Délibération N° D32/2024

Code 3-3

# Instauration d'un tarif de location du court de padel

### Exposé des motifs :

Mme CORONADO rappelle que ce projet avait été initié en 2023. Elle explique que les travaux de réalisation du court de padel vont bientôt démarrer, et que celui-ci sera donc prochainement opérationnel. En conséquence, il convient de fixer le tarif de location qui sera appliqué, tel que prévu lors du précédent Conseil municipal.

Mme CORONADO rappelle qu'il y avait eu des contacts avec Horgues, qui a également des courts de padel municipaux, et il était convenu de ne pas faire de concurrence déloyale entre communes. En conséquence, la commission d'élaboration du projet propose de fixer le tarif de location du court de padel de la manière suivante :

- En semaine, de 7h30 16h30 : 16€ pour 1h30
- Les weekends, les jours fériés et en semaine de 16h30 22h30 : 20€ pour 1h30.

#### Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°D24/2024 portant Modification de la régie « Transports Scolaires et Droits de place » afin de permettre l'encaissement des tarifs de location d'équipements sportifs »,

Vu les crédits inscrits au Budget 2024,

Ouï l'exposé de Mme l'Adjointe, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

#### DECIDE

## Article 1er:

Le tarif de location du court de padel est fixé de la manière suivante :

| Créneau                               | Tarif pour une location d'1h30 |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| Du Lundi au vendredi, de 7h30 à 16h30 | 16€                            |
| Du Lundi au Vendredi de 16h30 à 22h30 | 20€                            |
| Du Samedi au Dimanche de 7h30 à 22h30 | 20€                            |
| Les jours fériés de 7h30 à 22h30      | 20€                            |

#### Article 2:

Les fonds correspondants seront encaissés par la régie Transport Scolaires, Droits de Place et Locations de Salles et d'Equipements Sportifs selon les modalités prévues par la délibération n° D24/2024 susvisée.

#### Article 3:

Le Directeur Général des Services et le Régisseur sont responsables, à concurrence de leurs prérogatives respectives, de l'application de la présente délibération.

# Article 4:

M. Le Maire est autorisé à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Le Maire, Roger LESCOUTE